

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_010_2018

Création des emplois

L'an deux mille dix-huit et le seize avril, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Lionel CAYRON, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Sylvain GOUBY, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL

Avait donné mandat : Michel VIEILLEDENT à Pierre PANTANELLA

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 10 avril 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 17	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les délibérations du comité syndical du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses relatives à la création d'emplois, approuvée par le comité technique de la fonction publique territoriale de Lozère : n°DE_025_2013 du 21 mai 2013 (rédacteur territorial), n°DE_009_2012 du 16 février 2012 (technicien principale 2^e classe), n°DE_044_2014 du 8 juillet 2014 (technicien principale 2^e classe), n°DE_036_2014 du 22 mai 2014 (ingénieur territorial) ;

Vu la délibération n°2017_2_DEL_11 du 22 février 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causses relative à la création d'un emploi de technicien territorial ;

Considérant la reprise des compétences et donc des agents du Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses (au 1^{er} avril 2018) et d'un agent de la Communauté de communes de Millau-Grands causses (au 1^{er} juin 2018) par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, approuvée par le comité technique de la fonction publique territoriale de Lozère le 22 mars 2018 ;

Vu l'arrêté des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 30 mars 2018 portant création du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au 1^{er} avril 2018 ;

Décide la création des 5 emplois suivants :

Filière	Administrative	Technique	Technique	Technique	Technique
Catégorie	B	B	B	B	A
Cadre d'emploi	Rédacteurs territoriaux	Techniciens territoriaux	Techniciens territoriaux	Techniciens territoriaux	Ingénieurs territoriaux
Grade	Rédacteur territorial	Technicien territorial	Technicien principal 2 ^e classe	Technicien principal 2 ^e classe	Ingénieur territorial
Temps de travail	Temps complet 37h30	Temps complet 37h30	Temps complet 37h30	Temps complet 37h30	Temps complet 37h30
Effectif au 1 ^{er} avril 2018	0	0	1	1	1
Intitulé	Gestionnaire administratif et financier	Animateur du Papi	Technicien de rivière	Animateur du contrat de rivière	Animateur du SAGE
Missions	Gestion administrative et financière du syndicat	Ingénierie dans le domaine de la prévention des risques ; animation du programme d'actions de prévention des inondations (Papi) d'intention	Ingénierie dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ; élaboration et mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau	Ingénierie dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ; animation du contrat de rivière	Coordination des actions du syndicat ; ingénierie dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ; animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

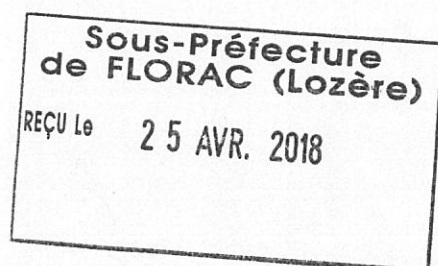
Rappelle que, à ce jour, un agent affecté à l'emploi de rédacteur territorial est en disponibilité (Cécile Veschambre) et un agent affecté à un emploi de technicien principal 2^e classe est en détachement (David Meyrueis) ;

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 25/04 / 2018
et publié ou notifié
le 04/05 / 2018